

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2026-07

Rilativu à u :

Raportu n°595 : L'immirzioni à prò di l'imparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola par 2026/2027

VU La lettre de saisine du 17 juillet 2026 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

CONSIDERANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence où l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Giuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, de saisir la commission « *Lingua, Cultura è Ambiente* » aux fins de produire un avis sur le sujet,

Après réunion de la commission organique « *Lingua, Cultura è Ambiente* » de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica, présidée par **Madame Angélique DEGIOVANNI**, le 27 juillet 2026,

A Cummissione, « Lingua, Cultura è Ambiente » addunita in reunione u 27 di lugliu di u 2026, prununzia l'avisu chì seguita :

Ce rapport s'intègre dans une politique linguistique nationale d'une part demandée par l'association Scola Corsa mais également massivement relayée et soutenue par la société civile notamment par le biais de donations, mécénats et manifestations. Il intervient dans un contexte particulier, marqué par une mobilisation exceptionnelle des élus, des communes, des familles, du monde associatif et de l'ensemble de la société civile en faveur de Scola Corsa. En effet, la commission **RAPPELLE** que Scola Corsa a averti les institutions compétentes et l'opinion publique sur les conditions à réunir afin de sécuriser le financement et par conséquent sa pérennité. En premier lieu, il s'agissait de maintenir la possibilité pour la Collectivité de Corse d'accorder une subvention au profit de la fédération et de généraliser la contractualisation des enseignants avec l'éducation nationale. En ce sens l'État, après de nombreuses heures de négociations et plusieurs mobilisations de la part de Scola Corsa et de ses soutiens, a trouvé un accord avec les représentants des différentes parties afin de garantir le premier point et accorder la contractualisation de 6 postes d'enseignants. Il s'agit de mesures qui permettent d'assurer le bon déroulement de cette année scolaire mais la commission **CONSIDERE** qu'il faut poursuivre sur le chemin de la contractualisation généralisée afin de sécuriser durablement le modèle économique.

Ainsi, la commission **SALUE** les efforts et l'engagement constant de la Collectivité de Corse en faveur de la langue corse et de l'enseignement immersif, qui constitue aujourd'hui un levier essentiel pour assurer sa transmission aux nouvelles générations. Elle **RAPPELLE** que Scola Corsa et de façon plus large, l'enseignement immersif, sont des moyens efficaces pour transmettre, partager et sauvegarder la langue corse. A ce titre, elle **SALUE** et **SOULIGNE** l'engagement et le travail effectué par toutes les composantes de Scola Corsa et des parents d'élèves en faveur de l'enseignement immersif.

La commission **SOUTIENT** le choix de la Collectivité de Corse de financer Scola Corsa à hauteur de 1 240 400 € pour l'exercice 2026-2027. Une enveloppe fondamentale pour la pérennité de la fédération et de ses écoles. Elle **VALIDE** le principe d'un financement sur le long terme de la fédération par la Collectivité de Corse mais elle **ALERTE** toutefois sur la nécessité de construire, à terme, un modèle économique plus diversifié, qui ne repose pas exclusivement sur les dotations d'une seule institution.

Par ailleurs, la commission **APPELLE** à augmenter et renforcer les moyens financiers et humains alloués par la Collectivité de Corse à la langue corse, moyens sans lesquels les efforts risquent de rester vains. Souhaitant la pérennité de l'enseignement immersif du corse, la commission **AFFIRME** qu'un développement durable de cette démarche n'est possible qu'en mobilisant l'ensemble des composantes du peuple corse et non seulement des financements publics. Ainsi la commission **PROPOSE** une campagne de sensibilisation concernant Scola Corsa à l'ensemble de la population. Celle-ci permettrait de conscientiser et donc de faire participer une majorité de personnes au financement de Scola Corsa. Par exemple, le financement des Ikastola au Pays Basque. Cette idée s'inscrit évidemment dans la continuité du dit rapport.

La commission **RAPPELLE** également que l'usage quotidien du corse et l'immersion ne sont en rien réservés au cadre scolaire et qu'il convient de développer des actions visant l'ensemble de la société civile pour assurer une continuité naturelle de la langue corse.

La commission **RAPPELLE** qu'il ne faut pas confondre l'intérêt public attaché à la langue corse qui est essentiel et intérêt particulier d'une personne au sein de la structure

De plus, la commission **TIENT À PRÉCISER** que l'autonomie, si elle voit le jour, serait un levier vertueux pour sécuriser juridiquement l'enseignement immersif y compris dans le public. La rédaction constitutionnelle telle qu'adoptée, le permet.

Pour conclure, la commission **SE REJOINT** donc de la pérennisation de ce soutien, qui permet de sécuriser durablement le réseau Scola Corsa – Federazione et d'offrir aux enfants, aux familles et aux équipes pédagogiques les garanties nécessaires à la poursuite de leur engagement. Ce rapport constitue une étape importante pour conforter le développement de l'immersion linguistique en Corse et renforcer l'ambition collective d'une véritable société bilingue.

A cummissione Lingua Cultura è Ambiente prduce un avvisu favurevule à l'unanimità nantu à u raportu n°595 : L'immirsioni à prò di l'imparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola par 2026/2027

A Presidente di a Cummissione « *Lingua, Cultura è Ambiente* »

Angélique DEGIOVANNI